



## AVIS PUBLIC

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

#### PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 962 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOIS-DES-FILION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, le conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion a donné l'avis de motion et déposé le projet de règlement sous le numéro 2022-04-154 intitulé « *Règlement numéro 962 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la ville de Bois-des-Filion et remplaçant les règlements 929 et 929.1* ». Ce projet de règlement est conforme à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et comprend toutes les dispositions obligatoires prévues à ladite loi.

L'adoption du règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du **10 mai 2022 à 19 h 30** qui se tiendra au Chalet des citoyens situé au 30, montée Gagnon à Bois-des-Filion. De plus, conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, les employés pourront poser leurs questions et émettre leurs commentaires.

#### Résumé du projet de règlement numéro 962

Le code d'éthique et de déontologie s'applique à tout employé de la Ville de Bois-des-Filion et a pour but:

- ✓ d'accorder la priorité aux valeurs de la Ville de Bois-des-Filion et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- ✓ d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- ✓ de prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- ✓ d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Pour réaliser ces objectifs, les valeurs suivantes ont été énoncées :

- ✓ L'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres employés, les élus de la Ville et les citoyens, la loyauté envers la Ville, la recherche de l'équité, la transparence et l'honneur rattaché à la fonction d'employé de la Ville.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures d'ouverture habituelles du bureau, soit de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 26 avril 2022

**Marie-Renée Houde,**  
Greffière